

École Saint-Jean-de-Matha

Conseil d'établissement

Procès-verbal

de la 4^e séance

Montréal, le 26 janvier 2021, 18h30

***Procès verbal de la 4^e séance ordinaire du conseil d'établissement
tenue en ligne, sur plateforme Teams.***

Étaient présents

Mme Roxanne Lincourt, directrice
M. Mathieu Guillemette, parent, président
Mme Sabrina Pasquier, parent substitut
Mme Andréanne Cloutier, professeure
Mme Sophie Lapointe, parent, secrétaire
M. Ardian Xharra, parent
Mme Catherine Saint-Cyr, professeure
Mme Josée Hébert, professeure
Mme Judith Marois-Jones, parent substitut
Mme Julie Paquet, parent
M. Antoine Hébert, parent substitut

Étaient absents

M. Stéphan Lemieux, parent
Mme Carole Clément, technicienne service de garde
Mme Jacynthe Guimond, parent substitut
M. Ghodbane Abdelghani, parent substitut

1. Ouverture de la séance. Prise des présences et vérification du quorum

À 18h33, Quorum atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Guillemette présente l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre et du 17 novembre 2020.

Adoptés à l'unanimité

Suivis au PV

Les suivis seront discutés dans les points suivants au CÉ.

4. Période réservée au public

S/O

5. Visionnement capsule obligatoire MESS

Mme Lincourt présentera une ou deux capsules du MESS à chaque séance du CÉ d'ici la fin de l'année scolaire. La capsule no 1 est visionnée ce jour.

6. Conseil d'établissement

6.1. Gymnase

Le gymnase devrait être disponible pour utilisation le 9 février prochain. Il sera utilisable, quoique quelques travaux seront à finaliser (notamment dans les vestiaires). Mme Paquet indique que le projet de murale est apprécié par ses enfants. Mme Lincourt fera des vidéos d'inauguration du gymnase ainsi que des écoles de délocalisation au mois de février.

6.2. Délocalisation

Lorsqu'il sera décidé du nombre de locaux nécessaires pour l'an prochain, le SRM (service des ressources matérielles) décidera si la délocalisation se fera seulement à Honoré-Mercier ou à Honoré-Mercier et Coeur Immaculé de Marie ainsi que le nombre de locaux nécessaires pour CIM. L'équipe école est en train de visiter, par petits groupes, les deux écoles qui nous accueilleront probablement l'année prochaine. Les locaux sont tout à fait appropriés pour les élèves, mais une adaptation sera nécessaire pour l'équipe école qui se

retrouvera probablement dans 2 écoles différentes. Mme Lincourt aura des discussions avec l'organisation scolaire à partir de la semaine prochaine, car les inscriptions pour le préscolaire se terminent à ce moment. La date de la rencontre d'information pour les parents n'est pas encore décidée. Mme Cloutier indique que l'école transitoire est très bien aménagée pour les petits. Mme Saint-Cyr indique que l'école transitoire est un espace complètement isolé de l'école secondaire. Il n'y a pas de contact entre les élèves et le personnel du secondaire et ceux du primaire. Mme Pasquier informe le CÉ que des questions sont parfois posées par rapport à la délocalisation sur les réseaux sociaux. Mme Lincourt invite tous les parents qui ont des questions à la contacter pour les poser. En ce qui concerne l'accès au transport scolaire: on doit habiter à plus de 1,6km de l'école pour en bénéficier. L'école Saint-Jean-de-Matha est à 1.5 km de Honoré-Mercier, ce qui signifie que certains élèves auraient accès au transport scolaire et d'autres pas, selon leur lieu de résidence. Les enfants du préscolaire auront tous accès au transport scolaire.

6.3. Code de vie

Mme Lincourt indique que le code de vie a été élaboré suite à un sondage fait auprès des élèves, des parents et de l'équipe école. D'autres rencontres sont prévues pour le finaliser et le rendre plus vivant. Le code de vie a été pensé positivement et non punitivement et a pour objectif d'être bien accueilli par les gens qui l'utiliseront, car ils pourront s'y reconnaître. Le code de vie version finale sera présenté au CÉ dans 2 mois.

6.4. Logo

Mme Lincourt indique que le logo de l'école n'était pas bien connu et interprété par l'équipe-école. Un travail est donc en cours pour créer un nouveau logo de l'école Saint-Jean-de-Matha. Le nouveau logo sera en lien avec les valeurs de l'école et avec le code de vie. Mme Marois-Jones a demandé l'aide d'une artiste et designer graphiste qui travaillera bénévolement pour rafraichir le logo de l'école qui se veut évolutif et vivant, comme le code de vie. Le projet est d'avoir un logo qui est contemporain et qui pourra aussi être apprécié dans le temps.

6.5. COVID

Aucun cas de covid n'a été rapporté depuis le retour à l'école en janvier. Pour le moment, il est demandé aux autres membres de la famille de rester à la maison lorsqu'un membre de la famille a des symptômes et est en attente d'un résultat de test de dépistage covid.

6.6. Ventilation des budgets

Fonds 1 : 21 874\$ sont disponibles. Au niveau du service de garde, le déficit a été

partiellement absorbé par le Ministère. Un déficit de 27 000\$ demeure par contre présent. Fonds 7, École Montréalaise: ce fonds couvre ½ du salaire de l'éducatrice spécialisée et le budget pour activités spéciales. Le budget de ce Fonds dépend de l'indice de défavorisation. Selon le calcul provincial, nous sommes en défavorisation de 9 (lait école 4 jours par semaine, collations, groupe 20 élèves max). Par contre, au niveau de l'indice de défavorisation calculé à Montréal, nous ne sommes plus considérés comme une école défavorisée. Il y aura donc la moitié de ce budget qui sera amputé l'an prochain et le montant sera complètement perdu dans 2 ans. Il y a donc un montant de 46 600\$ qui ne sera plus disponible dans 2 ans.

Fonds 8: Dépenses salariales et matérielles pour des élèves en difficulté.

Le déficit du service de garde est de 349 024\$. La plupart des services de garde des écoles sont en déficit actuellement. Ce déficit s'explique par plusieurs facteurs :

- La première moitié de l'année a été faite avec plus d'éducatrices que prévu, à cause des mesures sanitaires et l'absence de gymnase et de locaux de services de garde . Il y a trois éducatrices qui ont eu des heures ajoutées dans ce contexte.
- Des salaires d'éducatrices ont dû être ajoutés: 4 éducatrices sont exemptées, des éducatrices ont dû être remplacées, car elles ont eu la covid, des salaires ont aussi été payés à des éducatrices avant leur départ en retrait préventif.
- Des tâches de désinfection et d'accompagnement lors des séances d'orthophonie ont aussi été prises en charge par des éducatrices.
- Habituellement, il y 180 élèves qui fréquentent le sdg. Actuellement, il y a seulement 120 élèves, ce qui diminue les revenus du sdg.

Un exercice pour répartir les frais qui sont liés à la pandémie de covid est à faire pour ce déficit. Il sera décidé, éventuellement, si ces frais sont remboursés par le Ministère. Un Fonds inter-écoles est aussi disponible pour que les surplus d'une école puisse servir à une autre école.

Une centaine d'ordinateurs neufs ont été achetés pour l'école.

6.7. Budget École Montréalaise

La perte du budget pour École Montréalaise est problématique dans la mesure où les services de l'école seront utilisés pleinement l'an prochain dans un contexte de

délocalisation.

M. Guillemette indique qu'il trouve déplorable la perte de ce budget dans le contexte pandémique. Il propose de rédiger et envoyer une lettre au Ministre de l'éducation pour souligner le mécontentement du CÉ par rapport à cette modification budgétaire. L'équipe école est invitée à relayer des informations sur des cas spécifiques (tout en demeurant confidentiel) lié à la défavorisation de l'école.

6.8. Comité HDAA

Un comité de l'équipe-école est en place actuellement, avec différents scénarios : statu quo, ajout de budget ou diminution de budget pour prioriser des services aux élèves.

6.9. Agrandissement PTRDI (adopté)

Le PTRDI est présenté au CÉ.

Approuvé à l'unanimité.

7. Service de garde

7.1. Infos de Mme Clément

S/O

8. Consultation/Approbation

8.1. Plan de lutte (adoption)

Le plan de lutte contre l'intimidation est adopté à l'unanimité par le CÉ.

8.2. Résolution mesures dédiées (approbation)

Mme Lincourt présente au CÉ la résolution sur les mesures dédiées.

Approuvé à l'unanimité.

8.3. Critères direction (consultation)

Une consultation est faite sur les critères souhaités pour la direction d'école. Le formulaire sera rempli par les membres du CÉ en l'absence de Mme Lincourt en fin de rencontre. Le document de consultation sera par la suite envoyé au CSSDM.

9. Mot de la Fondation

Le tirage qui était prévu sera reporté ultérieurement, car il y a des délais à la régie des alcools, des courses et des jeux.

10. Varia

S/O

11. Levée de l'assemblée

À 19h20